

## **Réunion du Conseil Municipal du 24 novembre 2016**

Le vingt-quatre du mois de novembre deux mil seize à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de son maire, Christophe GUILLARME, celui-ci certifie que la convocation des membres en exercice était de 15.

Membres présents : Christophe GUILLARME, maire, Michel GRAND, Bernard NAULIN, Mireille PALMIER, Nathalie BLANCHARD adjoints, Joëlle BAYARD, Jean-Jacques COGNARD, Fabienne ETAIX, Edouard PONCET, Véronique PONTON, Fabien MARTINON, Dominique DUBOIS, Maurice ROCLE, Mireille LAURENDON, Pierre DENIS

Secrétaire de séance : BLANCHARD Nathalie

Lecture est faite du procès-verbal de la dernière réunion.

Le compte rendu est approuvé.

### **CONTRIBUTION 2017 SIEMLY – Délibération 1611001**

Vu la contribution provisoire 2017 d'un montant de 3679.00 €, soit 2.60 € par habitant,

Vu la réglementation en vigueur autorisant les syndicats intercommunaux à récupérer eux-mêmes par voie fiscale les ressources qui leur sont nécessaires,

Vu le courrier de Monsieur le Sous-Préfet de Montbrison en date du 20 octobre 2016

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'inscrire au budget 2017, les crédits nécessaires pour le règlement de la contribution du syndicat.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à inscrire au budget 2017 la contribution du syndicat

### **NON VALEUR TAXE URBANISME – Délibération 1611002**

Monsieur le Maire présente la demande du Directeur départemental des finances publiques concernant la taxe locale d'équipement non réglée à ce jour pour un montant de 534 €.

Conformément au décret n° 98-1239 du 29 décembre 1998, il demande d'admettre cette somme en non-valeur.

Monsieur le Maire précise que l'admission en non-valeur n'annule pas la créance. Elle conserve son pouvoir juridique et le comptable peut en assurer le recouvrement, même après son admission.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Accepte l'admission en non-valeur de la somme de 534 €

### **NOMS DE RUES ZONE ARTISANALE LES PLACES – Délibération 1611003**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de donner des noms aux rues de la zone des places. La numérotation est notamment indispensable pour l'installation du très haut débit. Plusieurs noms de rues sont proposés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les noms de rues suivants :

- Rue de l'artisanat
- Rue de l'industrie
- Impasse de la technologie
- Impasse du commerce

### **SUBVENTION ASSOCIATION « UN SOUFFLE POUR LUCAS » – Délibération 1611004**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à l'occasion du don du sang, la collation avait été prise en charge par Intermarché.

Il était prévu que le montant reçu par l'Établissement Français du Sang pour financer cette collation soit reversé à l'association « Un souffle pour Lucas ».

Aussi, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter une subvention égale à la dotation reçue pour la collation, soit 457.58 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Valide l'attribution d'une subvention de 457.58 € en faveur de l'association « Un souffle pour Lucas »

Dit que cette somme sera imputée sur la ligne divers article 65748 du budget 2016.

## **DECISION MODIFICATIVE – Délibération 1611005**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite d'une annulation de permis de construire, il convient de rembourser une taxe locale d'équipement. La somme n'ayant pas été prévue au budget, il propose la décision modificative suivante :

plus 4000 € à l'article 10223  
moins 4000 € à l'article 21318

Le conseil valide à l'unanimité cette décision modificative.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

### **• Redevance Occupation Domaine Public – Délibération 1611006**

Monsieur le Maire expose qu'une redevance pour occupation provisoire du domaine public de la commune par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz a été instituée par le décret n°2015-334 du 25 mars 2015.

Monsieur le Maire propose de fixer la redevance au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal pour les chantiers de travaux réalisés sur les réseaux de distribution de gaz à 0.35 €/mètre

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.

### **• Remerciements pour le legs Laffay**

Les personnes ayant reçu le legs Laffay transmettent leurs remerciements au conseil municipal.

### **• Voirie :**

Les panneaux ont été posés (voisins vigilants, village fleuri, attention enfants)

Concernant le projet du passage surélevé route de Pouilly : le département a prévu au budget 2017 la réfection de l'enrobé de la boulangerie au chemin du cimetière. Il faudra donc refaire les trottoirs en mauvais état. Bernard Naulin propose à la commission voirie de se réunir le 30 novembre pour définir les travaux.

Carrefour ZA Les Places : effondrement de la chaussée vers les feux. L'entreprise BAROU a présenté un devis de 1085 € HT pour la réalisation d'un sondage sur 1 m<sup>2</sup>, terrassement et remblaiement. Ce devis est validé.

- **Assainissement** : la commune ne possède pas de plan de recollement du réseau assainissement. Nous avons l'obligation de mettre en conformité nos fichiers assainissement sur le guichet unique. Bernard Naulin propose de demander des devis pour la réalisation de plans des réseaux eaux usées et eaux pluviales et d'inscrire la somme nécessaire au budget assainissement 2017.

- **Projets sécurisation entrée village, cheminement piéton bourg/Quatre chemins et rénovation salle du bourg** ; Une demande de subvention sera présentée auprès de la région dans le cadre « ruralité et programmes bourgs centre ».

- **Rénovation salle des fêtes du bourg** : réunion en mairie le 5 décembre à 14 heures avec Marie Baudet et Guy Courage pour pré-étude du projet.

- **Intercommunalité** : Michel Grand expose que le comité de pilotage réfléchit sur la reconduction en 2017 du pacte fiscal.

Lors de notre prochain conseil, il faudra élire le délégué de la commune qui va siéger au conseil communautaire de la nouvelle intercommunalité.

- **Devis poteaux incendie** : Des travaux avait été réalisés en 2008 sur les poteaux incendie suite à un état des lieux.

Un nouveau contrôle a été fait et un devis a été présenté par Suez pour la remise en état des hydrants défectueux : Montant 2 912.82 € HT qui sera inscrit au budget 2017.

- **Très haut débit** : devrait être opérationnel au 1<sup>er</sup> semestre 2017 si pas de retard de travaux
- **Recensement de la population** : la saisie des adresses a été faite, avec l'aide de Fabienne Etaix, afin d'éditer les feuilles de tournées nécessaires aux agents recenseurs. Le superviseur de l'INSEE a indiqué que la moyenne Rhône Alpes des habitants recensés effectuant la saisie des informations par internet est de 40 %.

## **TOUR DE TABLE :**

- **Élections CMJ** : 25 enfants sont venus voter sur 28 inscrits.  
4 CM1 et 5 CM2 ont été élus. C'est une équipe motivée.
- **Restaurant Planch'Aventure** : le compromis de vente devrait être signé la première quinzaine de décembre.

- **Comité des fêtes :** Équipe en partie renouvelée avec 13 membres actifs. 1 membre de la commission communale animation sera présent à chaque réunion ainsi que 3 classards.
- **Commémoration du 11 novembre :** Bien passée, les enfants du CMJ étaient présents. La municipalité était bien représentée.
- **Bernard Naulin fait un point rapide sur les lotissements :** Sans évolution - la mairie n'a pas connaissance de vente de lots dans les lotissement ROUBI et COQUARD.
- **Information dates élections 2017 :** 23 avril et 7 mai pour les présidentielles et 11 et 18 juin pour les législatives

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures  
Prochain conseil le 22 décembre.